

BANQUE CANADIAN TIRE

RAPPORT ANNUEL **2013** DE L'OMBUDSMAN

Nombre de plaintes résolues par le bureau de l'ombudsman de la Banque Canadian Tire

	T1	T2	T3	T4	TOTAL
2013	0	2	3	3	8

Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires pour résoudre une plainte déposée au bureau de l'ombudsman de la Banque Canadian Tire

	T1	T2	T3	T4	MOYENNE
2013	S.O.	9	12	8	10

L'objectif du bureau de l'ombudsman de la Banque Canadian Tire est de résoudre les plaintes dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de leur réception.

Nombre de plaintes résolues et non résolues à la satisfaction du plaignant

2013	<p>→</p> <p>Nombre de plaintes résolues par le bureau de l'ombudsman de la Banque Canadian Tire à la satisfaction du plaignant</p>	<p>Nombre de plaintes non résolues par le bureau de l'ombudsman de la Banque Canadian Tire à la satisfaction du plaignant et pour lesquelles le plaignant a fait part de ses préoccupations à l'ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI).</p>
	8	0*

** L'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) appuie les conclusions et la position finale du bureau de l'ombudsman de la Banque Canadian Tire pour toutes les questions qui lui ont été transmises, et a fermé les dossiers en conséquence.*

Pour consulter le rapport annuel des années précédentes, veuillez cliquer sur le lien suivant : ctfs.com/ombudsmanreports-fr